

# FICHE MODE D'EMPLOI

## Appel à projets pour l'accompagnement au développement du réemploi 2024

Dans certaines conditions, le réemploi aide à réduire durablement l'impact environnemental des Emballages. Mais cela pose de nombreux défis aux industriels et distributeurs qui cherchent comment développer le réemploi des Emballages à grande échelle, de façon efficace.

La loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire (loi Agec) est un outil pour répondre à ces enjeux. Elle impose plusieurs obligations aux sociétés agréées pour la REP des Emballages ménagers, afin de financer et de mettre en œuvre le réemploi sur le temps long.

Ainsi, depuis 2023, les sociétés agréées pour la REP des Emballages ménagers doivent consacrer annuellement 5 % des contributions qu'elles perçoivent au développement du réemploi. Cette enveloppe correspond à environ 58,5 millions d'euros pour Citeo et 4,5 millions d'euros pour Adelphe en 2024.

Nous consacrons une partie de cette enveloppe au présent Appel à projets.

**CITEO** **adelphe**

Enveloppe globale pour le développement du réemploi d'environ **63 millions d'euros**

**ENCORE**  
PLUS DE RÉEMPLOI

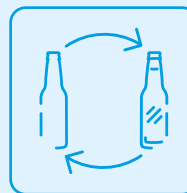
63M€

### Vous pouvez être candidat si vous êtes :

- Un Client de Citeo ou d'Adelphe** au titre de la Responsabilité Elargie du Producteur
  - si vous êtes Metteur en marché et que vous avez un projet de réemploi d'Emballages ménagers (Emballages Mixtes Alimentaires inclus)
  - seul ou en groupement avec d'autres Metteurs en marché clients Citeo ou Adelphe
- Un Apporteur de solutions** de réemploi d'Emballages ménagers, dans le cadre de vos projets de Recherche et Développement
  - appuyés par une lettre d'intention d'un ou plusieurs clients Citeo ou Adelphe (format type fourni dans le dossier de candidature)
- Une Fédération professionnelle** de Metteurs en marché
  - si vous souhaitez financer des études

### Pour quels projets pouvez-vous être candidat ?

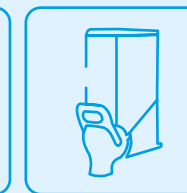
- La date** : le projet doit être réalisé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2025.
- Le territoire** : le projet doit avoir lieu en France : pour être clair, il doit être destiné à une mise sur le marché en France métropolitaine ou dans les DROM COM.
- Le type de réemploi** : le projet doit concerner le réemploi d'Emballages ménagers (Emballages Mixtes Alimentaires inclus) et correspondre à l'une de ces 4 catégories :



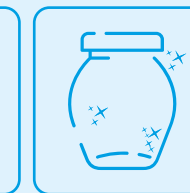
Le préemballé avec réemploi par le professionnel



L'emballage parent avec recharge



Le vrac avec réemploi par le professionnel



Le vrac avec réemploi par le consommateur



**Les exclusions** : les produits qui ne peuvent pas être réemployés (par exemple, les aérosols, ou encore le champagne protégé par son AOC), ainsi que les produits interdits à la vente en vrac (par exemple les produits laitiers liquides traités thermiquement et les produits surgelés), ne peuvent pas bénéficier de notre financement.

# Quels sont les projets attendus ?

Si vous êtes **CLIENT** de Citeo ou d'Adelphe, votre projet doit correspondre à l'une de ces catégories : **Études**, **Expérimentations**, **Passage à l'échelle**, ou **Campagnes d'influence**.



## Par exemple

L'entreprise SmoothieDmain souhaite investir dans une nouvelle ligne de conditionnement de bouteilles réemployables pour répondre à l'augmentation de ses commandes.

Si vous êtes **APPORTEUR DE SOLUTIONS** de réemploi d'Emballages ménagers, votre projet doit être un **Projet de R&D** et vous devez disposer d'une lettre d'intention d'un ou plusieurs Clients Citeo ou Adelphe attestant que votre projet de R&D les intéresse.



## Par exemple

L'entreprise LAVE'TOUT veut étudier le lavage des emballages réemployables des cosmétiques.

Si vous êtes une **FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE** de Metteurs en marché, les **Études** peuvent être financées, si elles correspondent aux trajectoires sectorielles définissant les objectifs de réemploi, prévues par Citeo et Adelphe dans le cadre de l'agrément à la REP Emballages Ménagers.



## Par exemple

La fédération FédéVS qui représente le secteur des vins et spiritueux réalise une étude sur le potentiel de réemploi des spiritueux en GMS.



## Étude

L'étude est un travail préparatoire à un projet opérationnel. C'est un travail intellectuel. Son objectif : réaliser un diagnostic, et valider des hypothèses avant une expérimentation sur le terrain.



## Expérimentation

Une expérimentation a pour objectif de valider une hypothèse. Vous testez la faisabilité, la validité d'une partie ou de la totalité de la boucle de réemploi. C'est un test terrain, à petite échelle (échelle géographique limitée), qui implique un investissement restreint.

Une expérimentation est ponctuelle. Après une durée définie, vous dressez un bilan.



## Passage à l'échelle

Vous pouvez bénéficier du financement de cet Appel à projets pour :

- Les investissements (matériels, ou immatériels)
- Le financement d'opérations liées au réemploi.



## Campagne d'influence

Le réemploi doit se diffuser à grande échelle, il faut le promouvoir et le développer. Pour cela, il est essentiel de toucher les consommateurs et consommatrices. La communication destinée à promouvoir le réemploi en tant que nouvel usage et nouveau mode de consommation constitue un levier d'action.



## Projet de R&D

**Projets de recherche** : ce sont les moyens et actions déployés pour obtenir de nouvelles connaissances. Il s'agit d'**études** pour obtenir de nouvelles connaissances sur le réemploi, ou de recherche de solutions alternatives à des solutions déjà existantes, sur les matières, les dispositifs, les produits, les procédés, les débouchés, les systèmes ou les services.

**Projets de développement** : c'est l'ensemble des étapes pour assurer la faisabilité industrielle d'un projet pour de nouveaux produits, procédés, services...

# Quel sera le montant de notre financement ?

Si vous êtes **CLIENT** de Citeo ou d'Adelphe, et que vous présentez une ou plusieurs **Études, Expérimentations, Passages à l'échelle, ou Campagnes d'influence**

1

## Le parcours de financement

Si le projet a été identifié comme pouvant contribuer à l'un des 3 leviers de structuration des dispositifs de réemploi : [Standardisation](#), [Innovation et/ou Mutualisation \(SIM\)](#).

### Parcours Financement

50% des dépenses éligibles du projet (ou 70% pour les projets dans les DROM COM)

### Parcours Financement et Accompagnement

70% des dépenses éligibles du projet

OPTION 1

2

## Le montant de votre contribution

Si vous êtes Client de Citeo ou d'Adelphe, le montant de votre contribution détermine le montant de notre Financement. Par montant de votre contribution, il est entendu celui au titre de votre déclaration 2023, au moment du dépôt de votre candidature.

### Contribution < 1 000 000 €

En plus du critère I, les plafonds ci-dessous s'appliquent :

| Contribution HT* |              | Plafond max de financement HT |
|------------------|--------------|-------------------------------|
| Min              | Max          |                               |
| [1 000 €         | 5 000 €[     | 50 000 €                      |
| [5 000 €         | 25 000 €[    | 100 000 €                     |
| [25 000 €        | 125 000 €[   | 250 000 €                     |
| [125 000 €       | 1 000 000 €[ | 500 000 €                     |

\*Sous réserve de validation de la DGPR

### Contribution ≥ 1 000 000 €

Le montant maximum alloué ne dépassera pas :

- 50% de montant de contribution
- Dans la limite de 2,5 millions d'euros par lauréat

### 2,5 millions d'euros maximum

Par lauréat, sans tenir compte du montant de la contribution quel que soit le nombre de projets déposés.

## La catégorie de projet présenté

3

Les plafonds ci-dessous s'appliquent :

- 50 000 €HT maximum par étude
- 30 000 €HT maximum par campagne d'influence
- 25 % des dépenses éligibles maximum pour les salaires internes (pour toute catégorie de projet hors étude)

1

## Le parcours de financement

Si le projet a été identifié comme pouvant contribuer à l'un des 3 leviers de structuration des dispositifs de réemploi : [Standardisation](#), [Innovation et/ou Mutualisation \(SIM\)](#).

### Parcours Financement

50% des dépenses éligibles du projet (ou 70% pour les projets dans les DROM COM)

### Parcours Financement et Accompagnement

70% des dépenses éligibles du projet

OPTION 2

2

## Le nombre d'UVC réemployables ou réemployés mis en marché

Si vous êtes Client de Citeo ou d'Adelphe **metteur en marché d'UVC réemployables ou réemployés**, le nombre d'UVC réemployables ou réemployés mis en marché détermine le montant de notre Financement. Par nombre d'UVC réemployables et réemployés, il est entendu celles mises en marché par le candidat au titre de l'année 2023.

| Nombre d'UVC réemployables et réemployés mises en marché |                | Plafond max de financement HT |
|--|----------------|-------------------------------|
| Min  | Max            |                               |
| [10 000 UVC  | 50 000 UVC[    | 50 000 €                      |
| [50 000 UVC  | 250 000 UVC[   | 100 000 €                     |
| [250 000 UVC   | 1 250 000 UVC[ | 250 000 €                     |
| ≥ à 1 250 000 UVC  |                | 500 000 €                     |

### 2,5 millions d'euros maximum

Par lauréat, sans tenir compte du nombre d'UVC mises en marché, quel que soit le nombre de projets déposés

## La catégorie de projet présenté

3

Les plafonds ci-dessous s'appliquent :

- 50 000 €HT maximum par étude
- 30 000 €HT maximum par campagne d'influence
- 25 % des dépenses éligibles maximum pour les salaires internes (pour toute catégorie de projet hors étude)

**Le financement dépendra soit du montant de contribution, soit du nombre d'UVC réemployables et réemployés. Les deux financements ne sont pas cumulables.**

# Quel sera le montant de notre financement ?

Si vous êtes **APPORTEUR DE SOLUTIONS** de réemploi d'Emballages ménagers, et que vous présentez un ou plusieurs **Projets de R&D**

1

## Le parcours de financement

Si le projet a été identifié comme pouvant contribuer à l'un des 3 leviers de structuration des dispositifs de réemploi : Standardisation, Innovation et/ou Mutualisation (SIM).

### Parcours Financement

50% des dépenses éligibles du projet

### Parcours Financement et Accompagnement

70% des dépenses éligibles du projet

2

## La lettre d'intention

Pour candidater, l'apporteur de solutions doit disposer d'une lettre d'intention d'un ou plusieurs Clients de Citeo ou d'Adelpe attestant de l'intérêt porté au projet de R&D pour lequel la candidature est déposée.

**2,5 millions d'euros maximum**

Par lauréat, quel que soit le nombre de projets déposés.

3

## La catégorie de projet présenté

Plafond de **50 000 € HT maximum** par projet de recherche

Si vous êtes une **FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE** de Metteurs en marché, et que vous présentez une ou plusieurs **Études**

1

## L'atteinte des objectifs de réemploi

Pour candidater, la fédération doit représenter un ou plusieurs Clients de Citeo ou d'Adelpe ET proposer un projet d'étude en identifiant :

- Les actions à mettre en œuvre (dispositif opérationnel de réemploi, développement de solutions techniques, etc.) ; ET
- Les trajectoires annuelles (taux prévisionnel de réemploi, par type de réemploi, pour les produits du segment de marché concerné).

Ces deux éléments devront permettre de fournir un avis par rapport au potentiel de réemploi de l'étude ADEME.

2

## Le parcours de financement

Selon si le projet a été identifié comme pouvant contribuer à l'un des 3 leviers de structuration des dispositifs de réemploi : Standardisation, Innovation et/ou Mutualisation (SIM).

### Parcours Financement

50% des dépenses éligibles du projet

### Parcours Financement et Accompagnement

70% des dépenses éligibles du projet

3

## La catégorie de projet présenté

Plafond de **50 000 € HT maximum** par projet d'étude

# Quelles étapes pour candidater ?

Rendez-vous sur la page [citeo.com/encore-plusdereemploi](https://citeo.com/encore-plusdereemploi)



## Votre projet doit être réalisé entre le 1<sup>er</sup> janvier

**2024 et le 31 décembre 2025.** Les projets sont étudiés au fil de leur arrivée, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire. **Premier arrivé, premier servi !**



## Faites le test d'éligibilité

Vérifiez que vous êtes bien éligible aux financements en répondant à quelques questions en ligne. **3 min maximum !**



## Téléchargez et lisez le cahier des charges

Vous y trouverez tout le détail des règles d'éligibilité, le processus de candidature, et les éléments à fournir au fil de votre projet en fonction de votre profil et de la nature du projet.



## Remplissez la fiche candidature

C'est un formulaire complet sur votre projet, sous forme de fichier Excel. Le remplir vous prendra **minimum 45 min**. En fonction de votre projet, vous aurez des **pièces annexes** à nous fournir. Une **checklist des documents à remettre** est disponible dans votre dossier de candidature.



### À noter

Citeo et Adelphe n'utiliseront les informations contenues dans le dossier de candidature que dans le but d'analyser les projets présentés par les candidats. Elles pourront en revanche communiquer sur les projets sélectionnés dans les conditions prévues au contrat. Les informations des candidats non sélectionnés ne seront pas diffusées par Citeo et Adelphe.

# Qu'est ce que la *fiche candidature* ?

Votre fiche candidature est constituée d'un fichier Excel contenant un formulaire détaillé à compléter **étape par étape**.

Voici le détail de ces onglets pour vous guider pas à pas :

1. Un **outil d'aide** est disponible dans le fichier via les onglets **Mode d'emploi** et **Précisions**.
2. La **fiche candidature** à remplir qui contient :
  - **les informations générales sur le(s) candidat(s) ;**
  - **les caractéristiques générales du projet :** la réponse à la dernière question de cette partie, concernant la catégorie de projet envisagé, a une influence sur le montant maximum financé et sur la suite de la complétion de la suite du fichier. Un même projet, peut concerner plusieurs catégories (exemple une étude et une expérimentation) ;
  - **les spécificités du projet :** un « + » le long du bord gauche de l'onglet s'affichera pour vous permettre d'accéder aux questions spécifiques de votre projet. La dernière question de cette partie concerne les dépenses éligibles associées au projet. Elles sont présentées sous forme de liste déroulante dans le fichier et sont détaillées dans le cahier des charges.
3. Les **onglets complémentaires** à compléter : au fil de la complétion du formulaire, votre fichier évolue et il indique les onglets à remplir obligatoirement en fonction de vos réponses (par exemple, si vous répondez « oui » et que la couleur verte apparaît, vous devez obligatoirement remplir l'onglet).



### Devez-vous déposer une ou plusieurs Fiches candidatures ?

- Si votre projet a plusieurs phases : déposez une seule fiche pour toutes les phases de votre projet.
- Si vous avez des projets de réemploi différents : déposez un Dossier de candidature par projet.
- Vous pouvez présenter un même projet une seule fois par an.

## Comment les projets sont-ils sélectionnés ?

Nous analyserons le potentiel des projets par rapport à **3 leviers structurants pour le développement du réemploi** :

**1 Contribuer à la STANDARDISATION des pratiques de réemploi** : le projet peut-il contribuer à l'émergence de standardisation des pratiques, des process, des matériels du réemploi ?

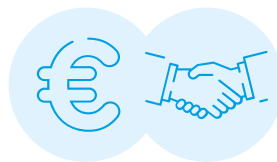
**2 Présenter une INNOVATION** : le projet présente-t-il un caractère novateur en termes de produit, de procédé, de mode de production, de débouché, de matière première, etc. ?

**3 Participer à la MUTUALISATION** : le projet peut-il faciliter la mutualisation de biens ou de procédures entre les acteurs d'un périmètre donné (géographique, secteur de marché, etc.) et ainsi faciliter la mise en commun et l'optimisation ? L'optimisation signifie principalement la réalisation d'économie d'échelle.



Si vous remplissez les conditions, vous pourrez bénéficier de notre « **Parcours Financement** »

Vous menez votre projet **en toute autonomie**.



Une partie des projets que nous finançons pourront aussi bénéficier de notre « **Parcours Financement et Accompagnement** »

**De quoi s'agit-il ?** D'un suivi et soutien technique aux projets les plus impactants : ceux qui contribuent de façon forte au développement du réemploi, à long terme et sur tout le territoire national.

**Qu'est-ce que vous y gagnez ?** Si vous êtes sélectionné, vous pourrez faire financer une part plus importante de votre projet, et bénéficier de notre expertise technique.

## Comment vous donnons-nous notre réponse ?

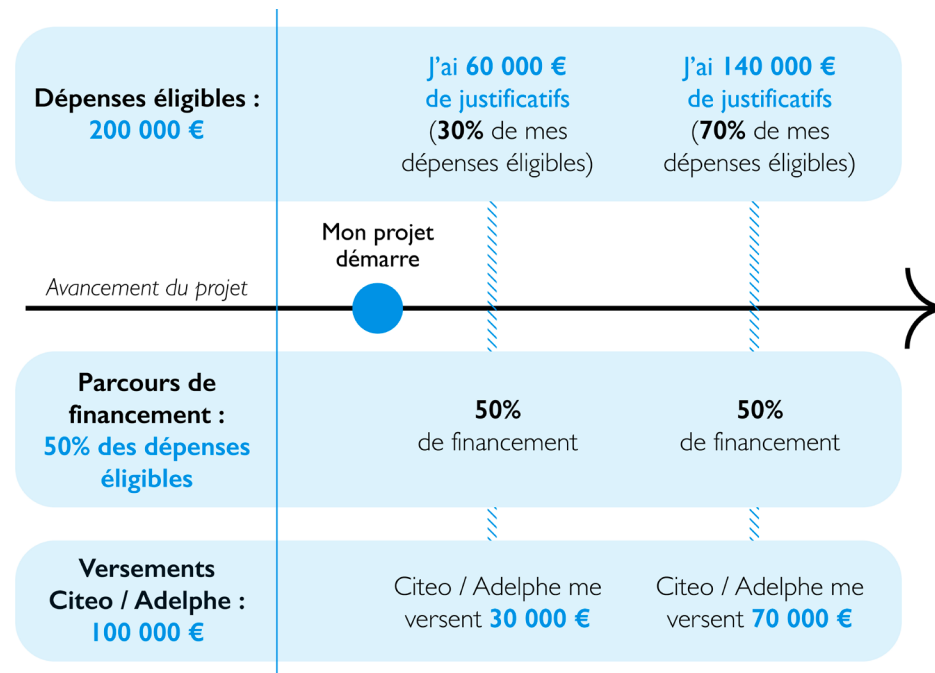
Lorsque nous recevons votre Candidature, nous vous envoyons un accusé de réception par e-mail automatique.



À partir de cette date, nous nous engageons à vous répondre dans un délai de **3 mois**. Nous vous indiquerons par e-mail si nous acceptons ou si nous refusons votre Projet.

Si nous vous sélectionnons pour le Parcours Financement et Accompagnement, vous pouvez refuser cette sélection, et demander à bénéficier du Parcours Financement uniquement.

## Comment versons-nous le paiement ?



**À retenir :** le montant des financements est basé sur votre **parcours de financement** mais il est débloqué sur la base de l'avancement de vos **dépenses éligibles**. Pour percevoir **30%** du financement prévu, je dois avoir dépensé **30% des dépenses éligibles de mon projet**.